

ÉLÉMENTS DE BASE POUR LA CLASSIFICATION

Systeme de classification Fitness Guide





Le système de classification Fitness Guide a été conçu par la FSCFS et mis en vigueur en 2013. La version remaniée applicable à compter du 1^{er} juillet 2023 a été mise en vigueur par le comité directeur de la FSCFS le 5 mai 2023. Fitness Guide est le système officiel de notation pour l'évaluation de la qualité des centres de fitness et de santé (PME) de Suisse.

1. Critères généraux de classification	3
1.1 Full-time care	3
1.2 Part-time care	3
1.3 Physiothérapie avec espace fitness sans encadrement	5
2. Qualification professionnelle du personnel/densité d'encadrement en fonction des horaires d'ouverture et des taux d'occupation	6
2.1 Grille de classification GCQP	6
2.2 Full-time care	7
2.3 Part-time care	8
3. Exigences relatives à la qualification professionnelle du personnel et aux heures d'encadrement	9
3.1 Déclaration relative au personnel et calcul selon fichier Excel	9
3.2 Contrats de travail des collaboratrices et collaborateurs	9
3.3 Attestations de formation, diplômes des collaboratrices et collaborateurs	10
4. Aperçu des exigences selon les catégories d'étoiles	12
4.1 Points supplémentaires	13
5. Facteur de correction pour les grandes entreprises à partir de 76 appareils	14
6. Facteur de correction pour les entreprises avec réception séparée	15
7. Fitness Guide Medical	16
7.1 Facteur de correction pour les petites entreprises	16
8. Déroulement de la certification	17
8.1 Examen préalable	18
9. Coût de la licence	18
10. Affiliation à la FSCFS	19
11. Fitworx pour les centres certifiés Fitness Guide	19
12. Coordonnées et personnes de contact	20
13. Droit d'auteur	20
14. Annexe	21
14.1 Déclaration de décharge de responsabilité pour les centres part-time care	21
14.2 Fournisseurs pour les centres part-time care	21



1 Critères généraux de classification

La classification Fitness Guide ne reflète pas uniquement l'offre du centre et ses locaux. L'un des facteurs déterminants est la qualité de l'encadrement proposé et de la formation du personnel qui y travaille. Le classement par étoiles obtenu dans le domaine de la qualité des membres du personnel ne peut pas être surpassé par l'offre ou les locaux. Il n'est pas indispensable de posséder un espace wellness, même pour une certification à 5 étoiles. Le cœur de la certification est la qualité du personnel en fonction des heures d'ouverture et du nombre d'appareils.

Il convient tout d'abord de déterminer si un centre de fitness et de santé appartient à la catégorie full-time care ou part-time care. Full-time care signifie que le centre propose un encadrement permanent de la clientèle. Part-time care signifie qu'il propose des horaires d'ouverture où aucun membre du personnel n'est sur place pour encadrer la clientèle. La troisième catégorie s'applique spécifiquement aux centres de physiothérapie possédant un espace fitness.

1.1 FULL-TIME CARE

La présence d'au moins un membre du personnel est requise durant l'ensemble des heures d'ouverture. Les cinq catégories d'étoiles sont ouvertes aux centres full-time care. Les entreprises certifiées Fitness Guide à partir de 2 étoiles sont reconnues par les caisses-maladie. Le point 2.2 indique les exigences relatives aux différentes catégories.

1.2 PART-TIME CARE

Appartiennent à la catégorie part-time care les centres où, à certaines heures, aucun membre du personnel n'est présent pour encadrer la clientèle. Les centres part-time care n'ont accès qu'aux quatre premières catégories d'étoiles. Ils sont reconnus par les caisses-maladie à partir de 2 étoiles.

Le centre a le droit de proposer des horaires d'ouverture sans encadrement de la clientèle (voir 2.2).

1.2.1 Critères relatifs aux heures d'ouverture sans encadrement de la clientèle

Critères supplémentaires pour les centres part-time care. Afin d'assurer la sécurité de la clientèle qui s'entraîne pendant les heures d'ouverture sans surveillance, il est nécessaire de remplir les critères supplémentaires suivants et de confirmer par écrit à l'instance de certification, lors de l'audit, que ces conditions sont respectées:

- › La cliente ou le client est autorisé à s'entraîner sans surveillance uniquement après avoir passé un examen de santé (questionnaire de santé) et effectué au moins trois entraînements d'initiation. En cas d'hypertension artérielle ou si la personne prend des médicaments antihypertenseurs, elle doit produire un certificat d'un médecin l'autorisant à s'entraîner sans surveillance.
- › La clientèle doit être informée en toute transparence sur les heures d'ouverture avec et sans encadrement et sur la manière de procéder en cas d'urgence. Ces informations doivent être fournies:
 - dans le contrat signé par la cliente ou le client;
 - sur un tableau d'affichage (taille A3) dans le centre;
 - sur le site Internet du centre.
- › La cliente ou le client doit signer une déclaration de décharge de responsabilité (modèle fourni en annexe par la FSCFS) par laquelle elle ou il indique avoir conscience des risques encourus lors d'un entraînement sans surveillance.



- › Le centre recommande de renoncer à un entraînement avec les haltères et les petits appareils. La cliente ou le client doit confirmer avoir conscience des risques accrus si elle ou s'il s'entraîne tout de même avec ces outils. Sur le tapis de course, la cliente ou le client doit s'entraîner avec le cordon de sécurité pour l'arrêt d'urgence.
- › La déclaration de décharge de responsabilité comporte une clause par laquelle la cliente ou le client atteste porter la montre d'urgence à disposition lorsqu'elle ou il s'entraîne sans surveillance (pour les fournisseurs, voir annexe). Cette montre, soumise à un abonnement payant, permet, par une simple pression, de déclencher l'alarme des secouristes via le numéro d'urgence 144. Le port de la montre n'est pas impératif dès lors que deux personnes s'entraînent en même temps.
Autre solution, gratuite celle-ci: la cliente ou le client peut confirmer avoir installé sur son smartphone l'application d'alerte «EchoSOS» et porter son téléphone sur elle/lui pendant tout l'entraînement.
- › Le système d'accès aux locaux doit être conçu de façon à empêcher l'entrée des personnes non autorisées et à n'autoriser qu'une seule personne à la fois à pénétrer dans le centre (système d'accès individuel ou authentification et autorisation).
Un contrôle électronique des accès dans le centre (présentation d'un badge aux portes, au tourniquet, etc.) est nécessaire. Il faut en outre installer une caméra de surveillance et mettre au point un concept de surveillance (surveillance permanente des salles d'entraînement au moyen d'une application comme D-Link et liste de contrôle permettant de consigner tous les jours, avec mention de la date et de l'heure, que les accès ont été vérifiés).
- › En cas d'urgence médicale, la chaîne de secours doit être assurée rapidement par les moyens suivants:
 - téléphone avec affichage du numéro d'urgence 144 dans chaque zone d'entraînement et à proximité de l'entrée principale, pour permettre à la clientèle présente d'alerter les secours;
 - le centre doit disposer d'un défibrillateur afin que la clientèle présente puisse apporter les premiers secours;
 - les secouristes doivent pouvoir accéder à la zone d'entraînement (p. ex. avec une clé déposée dans un boîtier à clés KeySafe).
- › Le centre s'engage à condamner l'espace wellness durant les heures d'ouverture sans surveillance, de manière empêcher la clientèle d'y accéder. L'espace wellness englobe les saunas, les bains de vapeur, les bains à bulles et les piscines. Lorsque des saunas se trouvent dans les vestiaires, ils doivent être fermés à clé pendant les heures d'ouverture non surveillées. Il est également autorisé de condamner automatiquement l'espace wellness au moyen d'une minuterie programmable. Cette minuterie ne doit pas être accessible aux personnes non autorisées.
- › Si le centre reste plus de 5 heures sans surveillance, un membre du personnel ou un service de sécurité doit effectuer un contrôle sur place. Exemple: si le centre reste sans surveillance de 22 h 00 à 8 h 00, le contrôle doit avoir lieu à 3 h 00. Si le contrôle est assuré par le personnel du centre, l'instance de certification doit recevoir la preuve que les visites ont bien lieu (p. ex. par un système de contrôle du temps de travail ou de surveillance vidéo).
- › Les caméras de surveillance rendent compte des entrées et des sorties et couvrent toute la zone d'entraînement. Les données doivent être conservées pendant 7 jours.



Les centres sont tenus d'apporter à l'instance de certification la preuve qu'ils remplissent tous les critères mentionnés au point 1.2.1. Cette preuve fait partie intégrante du dossier de certification.

Par sa signature au moment de l'audit, le centre de fitness confirme qu'il remplit toutes les conditions supplémentaires mentionnées au point 1.2.1 pour obtenir la certification Fitness Guide part-time care.

La ou le responsable du centre de fitness prend acte du fait que sa certification lui sera immédiatement retirée en cas de non-respect de ces conditions.

1.3 PHYSIOTHÉRAPIE AVEC ESPACE FITNESS SANS ENCADREMENT

Les cabinets de physiothérapie possédant un espace fitness qui remplit les critères des points 2 et 3 et où l'encadrement est assuré par les physiothérapeutes sont classés dans la catégorie part-time care avec 3 étoiles. Les conditions énoncées au point 1.2.1 ne s'appliquent pas si une ou un physiothérapeute est présent tout au long des heures d'ouverture.

Les cabinets de physiothérapie employant des professionnelles ou professionnels du fitness présents en permanence dans la zone d'entraînement sont classés dans la catégorie full-time care.



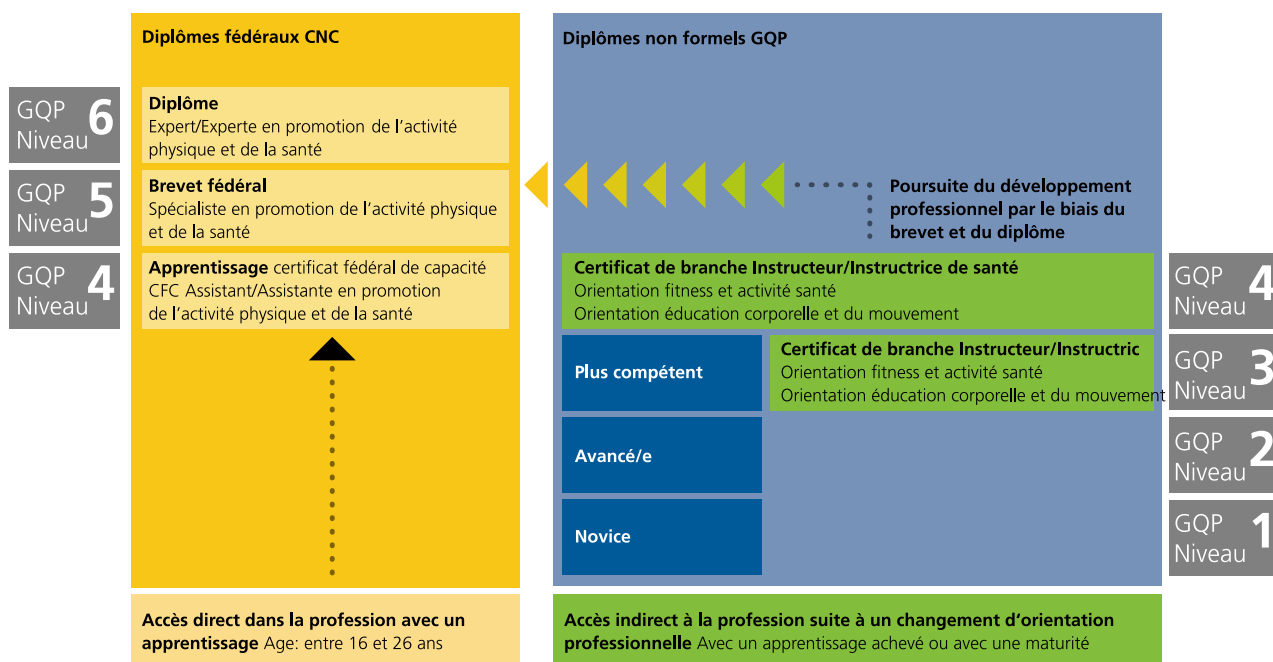
2 Qualification professionnelle du personnel/ densité d'encadrement en fonction des horaires d'ouverture et des taux d'occupation

Seuls sont pris en considération les entraîneurs et entraîneuses surveillant la zone d'entraînement (et non les personnes qui dispensent des cours collectifs ou les réceptionnistes, etc.). Le taux d'activité des collaboratrices et collaborateurs doit être attesté par les contrats de travail. Vous obtiendrez des informations détaillées en cliquant sur le lien suivant: <https://url.fitness-guide.ch/?l=201>¹. La qualification professionnelle des membres du personnel doit être attestée par une copie des diplômes obtenus.

2.1 GRILLE DE CLASSIFICATION GCQP

La grille de classification des qualifications professionnelles (GCQP) constitue le socle de la classification des diplômes du personnel.

À partir de 76 appareils d'entraînement, le nombre minimal d'heures d'encadrement augmente conformément au point 5.





2.2 FULL-TIME CARE

Exigences relatives au personnel pour la classification par étoiles.
Niveaux de formation conformément aux point 2.1 et 3.

	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Couverture minimale des heures d'ouverture par du personnel qualifié selon la GCQP	Encadrement ¹ sur demande contre paiement	100%	100%	120%	140%
Répartition des coll. qualifié(e)s selon la GCQP					
GCQP 6	–	–	–	20%	30%
GCQP 5	–	–	–	35%	45%
GCQP 4	–	–	40%	65%	65%
GCQP 3	–	20%	30%	–	–
GCQP 2	–	40%	30%	–	–
GCQP 1	–	40%	–	–	–

1 La personne chargée de l'encadrement doit posséder une qualification de niveau 3 au moins dans la GCQP.

Heures de présence minimales du personnel qualifié selon la GCQP

Exemple pour un centre ouvert 80 heures par semaine

EN HEURES PAR SEMAINE	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
GCQP 6	–	–	–	16 (20%)	24 (30%)
GCQP 5	–	–	–	28 (35%)	36 (45%)
GCQP 4	–	–	32 (40%)	52 (65%)	52 (65%)
GCQP 3	–	16 (20%)	24 (30%)	–	–
GCQP 2	–	32 (40%)	24 (30%)	–	–
GCQP 1	–	32 (40%)	–	–	–
Somme minimale des heures de travail de tout le personnel qualifié selon la GCQP	–	80	80	96	112

Répartition possible des heures de présence du personnel qualifié selon la GCQP

Exemple pour un centre ouvert 80 heures par semaine

EN HEURES PAR SEMAINE	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
GCQP 6	–	–	–	20	25
GCQP 5	–	–	–	30	40
GCQP 4	–	–	55	46	47
GCQP 3	–	16	25	–	–
GCQP 2	–	64	–	–	–
GCQP 1	–	–	–	–	–



2.3 PART-TIME CARE

Exigences relatives au personnel pour la classification par étoiles.
Niveaux de formation conformément aux point 2.1 et 3.

	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Couverture minimale des heures d'ouverture par du personnel qualifié selon la GCQP	Encadrement ¹ sur demande contre paiement	Pas d'encadr./ encadr. à distance ²	20%	80%	Pas possible pour part-time care
Répartition des coll. qualifié(e)s selon la GCQP					
GCQP 6	-	-	-	10%	
GCQP 5	-	-	-	35%	
GCQP 4	-	-	-	35%	
GCQP 3	-	10%	10%	-	
GCQP 2	-	-	10%	-	
GCQP 1	-	-	-	-	

1 La personne chargée de l'encadrement doit posséder une qualification de niveau 3 au moins dans la GCQP.

2 Temps de présence de 10%

Heures de présence minimales du personnel qualifié selon la GCQP

Exemple pour un centre ouvert 24 h/24 et 7 j/7, 168 heures par semaine

EN HEURES PAR SEMAINE	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
GCQP 6	-	-	-	17 (30%)	
GCQP 5	-	-	-	59 (35%)	
GCQP 4	-	-	-	59 (35%)	
GCQP 3	-	17 (10%)	17 (10%)	-	
GCQP 2	-	-	17 (10%)	-	
GCQP 1	-	-	-	-	
Somme minimale des heures de travail de tout le personnel qualifié selon la GCQP	-	-	34	135	

Répartition possible des heures de présence du personnel qualifié selon la GCQP

Exemple pour un centre ouvert 24 h/24 et 7 j/7, 168 heures par semaine

EN HEURES PAR SEMAINE	CLASSIFICATION PAR ÉTOILES				
	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
GCQP 6	-	-	-	24	
GCQP 5	-	-	-	56	
GCQP 4	-	-	-	55	
GCQP 3	-	17	34	-	
GCQP 2	-	-	-	-	
GCQP 1	-	-	-	-	



3 Exigences relatives à la qualification du personnel et aux heures d'encadrement

3.1 DÉCLARATION RELATIVE AU PERSONNEL ET CALCUL SELON FICHER EXCEL

Le fichier Excel vous permet de saisir les données relatives à vos collaboratrices et collaborateurs et à vos horaires d'ouverture et de voir ainsi de combien d'heures de travail à quel niveau vous avez besoin: <https://url.fitness-guide.ch/?l=208>¹.

3.2 CONTRATS DE TRAVAIL DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Afin que nous puissions procéder à la classification, nous avons besoin des contrats de travail et des attestations de formation de vos collaboratrices et collaborateurs. Les contrats de travail mentionnent le temps de travail actuel des membres de votre personnel, une information dont nous avons besoin pour le calcul.





3.3 ATTESTATIONS DE FORMATION, DIPLÔMES DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Nous avons besoin de toutes les attestations de formation de vos collaboratrices et collaborateurs de manière à pouvoir calculer à quel niveau elles et ils se situent dans la GCQP. La liste suivante recense la plupart des formations et vous indique à quel niveau correspond chacune d'entre elles. De multiples attestations de formation donnent lieu à un certain cumul.

GCQP NIVEAU 1

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
– CFC ApS première année	– SAFS moniteur/trice de fitness – SAFS entraîneur/euse de fitness – SAFS Functional Trainer – star entraîneur/euse de fitness – Migros entraîneur/euse Mouvement – Update entraîneur/euse fitness et mouvement Basic – Formation de base cours collectifs de fitness	

GCQP NIVEAU 2

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
– CFC ApS deuxième année – Spécialiste ApS première année sans CFC ApS	– SAFS Personal Trainer – SPA entraîneur/euse de fitness – SPA entraîneur/euse personnel/le – Benedict conseiller/ère en fitness et entraîneur/euse de fitness niveau 1 – HWS entraîneur/euse de fitness médical – Migros Personal Trainer – Update entraîneur/euse fitness et mouvement Advanced – star Personal Trainer – star Functional Fitness Trainer	

GCQP NIVEAU 3

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
– CFC ApS troisième année – Spécialiste ApS deuxième année sans CFC ApS – Certificat de branche entraîneur/euse	– Entraîneur/euse de fitness avec brevet SAFS – Fitness Trainer avec brevet star – star Medical Fitness Trainer – star entraîneur/euse dos – SPA instructeur/trice de fitness – SPA instructeur/trice de fitness médical – Migros instructeur/trice de fitness – Benedict conseiller/ère en fitness et entraîneur/euse de fitness niveau 2 – HWS entraîneur/euse fitness et mouvement – FITSPRO Fitness Trainer – FITSPRO Personal Trainer – Uni Lausanne Fitness Trainer – Uni Lausanne Personal Trainer	– Migros entraîneur/euse Mouvement et santé – Migros entraîneur/euse bien-être – Migros entraînement médical – Benedict conseiller/ère en bien-être

Plusieurs formations initiales et continues non formelles peuvent mener à un classement plus élevé dans la GCQP (p. ex. SAFS moniteur/trice de fitness et entraîneur/euse de fitness = GCQP 2). Fitness Classification statue pour les autres formations (étrangères). La classification concrète s'effectue dans le cadre de l'examen préalable par Fitness Classification AG.



GCQP NIVEAU 4

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
<ul style="list-style-type: none">- CFC ApS achevé et réussi- Spécialiste ApS troisième année sans CFC ApS- Certificat de branche entraîneur/euse santé- DHfPG BoA économie du fitness	<ul style="list-style-type: none">- Formation de base (GCQP 3) + 10 jours de formation continue	<ul style="list-style-type: none">- Entraîneur/euse mouvement niveau 1 BGB

GCQP NIVEAU 5

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
<ul style="list-style-type: none">- Spécialiste ApS, diplôme obtenu- CFC ApS + 10 jours de formation continue- Bachelor en sciences du sport- Physiothérapeute- DHfPG BoA entraîneur/euse de fitness- DHfPG BoA gestion de la santé- BPJEPS Activités gymniques		<ul style="list-style-type: none">- Pédagogue en mouvement niveau 2 BGB

GCQP NIVEAU 6

FORMATIONS	FORMATIONS ANTÉRIEURES (LISTE NON EXHAUSTIVE)	FORMATIONS N'EXISTANT PLUS (LISTE NON EXHAUSTIVE)
<ul style="list-style-type: none">- Expert/e ApS, diplôme obtenu- Spécialiste ApS + 10 jours de formation continue- Physiothérapeute du sport Physiothérapeute avec form. cont. en fitness- Enseignant/e de sport féd. dipl.- Master en sciences du sport Bachelor + 10 j. de formation continue- Brevet d'État d'éducateur/trice sportif/ve 1^{er} degré		<ul style="list-style-type: none">- Pédagogue en mouvement niveau 3 BGB

Plusieurs formations initiales et continues non formelles peuvent mener à un classement plus élevé dans la GCQP (p.ex. SAFS moniteur/trice de fitness et entraîneur/euse de fitness = GCQP 2). Les niveaux 5 et 6 de la GCQP peuvent uniquement être atteints avec un diplôme formel. Fitness Classification statue pour les autres formations (étrangères). La classification concrète s'effectue dans le cadre de l'examen préalable par Fitness Classification AG.



4 Aperçu des exigences selon les catégories d'étoiles

Les exigences minimales suivantes s'appliquent aux 5 catégories d'étoiles:

	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Impression globale dégagée par le centre					
Propreté	●	●	●	●	●
Tous les équipements et installations sont en état de marche	●	●	●	●	●
Sécurité					
Sécurité: plan d'urgence fixé par écrit	●	●	●	●	●
Cours BLS-AED tous les deux ans à jour	●	●	●	●	●
Numéro d'urgence bien visible sur le téléphone principal	●	●	●	●	●
Trousse de premiers secours			●	●	●
Vestiaires					
W.-C. pour la clientèle	●	●	●	●	●
Vestiaires/douches gratuits	●	●	●	●	●
Casiers/safes fermant à clé	●	●	●	●	●
Armoires de vestiaires fermant à clé			●	●	●
Produits de soins, rafraîchissements et linges pour l'entraînement					●
Équipements et offre					
Appareils de fitness: presse à cuisses, banc à lombaires, banc à abdominaux, banc de développé-couché/presse à pectoraux, appareil de traction, rameur, presse à épaules	●	●	●	●	●
Au moins 3 appareils d'endurance différents			●		
Au moins 4 appareils d'endurance différents				●	
Au moins 5 appareils d'endurance différents					●
Système d'aération adéquat					●
Au moins 15 heures de cours collectifs proposées					●
Réception, accueil et salle d'attente					
Réception	●	●	●	●	●
Sièges dans la salle d'attente			●	●	●
Publicité					
Site Internet avec plan de localisation et d'accès			●	●	●
Concept et standard de qualité					
Entraînement d'initiation / pas d'encadrement ultérieur		●	●	●	●
Entraînement d'essai / bilan de santé / au moins 2 entraînements de suivi gratuits par année			●	●	●
Concept d'encadrement et/ou d'entreprise fixé par écrit			●	●	●
Entretien de conseil			●	●	●
Encadrement professionnel			●	●	
Standards de qualité de l'entreprise, gestion des réclamations, concept de formation initiale et continue fixé par écrit				●	●
Encadrement professionnel permanent (pas de part-time care possible)					●
Coach personnel sur demande					●
Sondage systématique de la clientèle					●



	★	★★	★★★	★★★★	★★★★★
Offre de boissons et d'en-cas					
Boissons ou fontaines à eau gratuites				●	●
Service de boissons dans la salle d'attente				●	●
Bar					●
Boissons et revues gratuites					●

4.1 POINTS SUPPLÉMENTAIRES

En plus des critères minimaux décrits ci-dessus, vous pouvez obtenir des points pour les offres et équipements supplémentaires.

Des points sont attribués pour chaque offre supplémentaire, le nombre de points suivant devant être atteint pour obtenir la catégorie d'étoiles souhaitée:

- > 1 étoile: seulement les critères minimaux
- > 2 étoiles: 800 points
- > 3 étoiles: 1300 points
- > 4 étoiles: 1650 points
- > 5 étoiles: 2050 points

Les éléments suivants permettent d'obtenir des points supplémentaires:

- > collaboratrices et collaborateurs de longue date, CFC et BF achevés
- > moyens de paiement
- > musique, Internet, revues, fourniture de linges, réseaux sociaux avec opérations de fidélisation de la clientèle
- > climatisation, défibrillateur, W.-C. accessibles en fauteuil roulant, espace wellness, travaux conséquents de transformation et de rénovation
- > autres appareils: SensoPro, EMS, machines supplémentaires, circuit training, poulie et haltères, salle d'entraînement fonctionnel, Kinesis, HumanSport
- > boissons, en-cas, massages (médicaux et de détente), encadrement de la clientèle, places de parc, TP à proximité, cours collectifs de fitness, différents tests de santé, physiothérapie

L'attribution d'une catégorie d'étoiles s'effectue d'abord en fonction de la qualification professionnelle du personnel.

Ensuite, le nombre de points susmentionné doit être atteint pour la catégorie d'étoiles concernée.

Cette question peut être clarifiée lors de l'examen préalable ou de la certification avec la personne en charge de l'audit pour le compte de Fitness Classification AG.



5 Facteur de correction pour les grandes entreprises à partir de 76 appareils

Les centres de fitness possédant plus de 76 appareils doivent pouvoir justifier de davantage d'heures d'encadrement. Exemple: pour 85 appareils de fitness, le facteur de correction s'appliquant aux heures d'ouverture est de 1,1. Les heures d'ouverture doivent donc être multipliées par 1,1. Dans le tableau Excel pour la classification du personnel, introduisez le facteur de correction pour obtenir les exigences corrigées.

APPAREILS	NOMBRE D'ABONNÉ(E)S	FACTEUR DE CORRECTION SUR HEURES D'OUVERTURE
- 15	- 125	0
16 - 30	126 - 175	0
31 - 45	176 - 575	0
46 - 60	576 - 940	0
61 - 75	941 - 1322	0
76 - 90	1323 - 1704	1,1
91 - 105	1705 - 2089	1,2
106 - 120	2090 - 2469	1,3
121 - 135	2470 - 2852	1,4
136 - 150	2853 - 3234	1,5
151 - 165	3235 - 3616	1,6
166 - 180	3617 - 3999	1,7
181 - 195	4000 - 4381	1,8
196 - 210	4382 - 4764	1,9

Pour la classification en fonction du nombre d'abonnées et d'abonnés, il est nécessaire d'obtenir la confirmation d'une société fiduciaire ou d'un organe de révision membre de l'Union Suisse des Fiduciaires ou d'une organisation similaire.



6 Facteur de correction pour les entreprises avec réception séparée

Lors du calcul du nombre d'heures d'encadrement requis, un facteur de correction de 20% peut être appliqué si les conditions suivantes sont réunies:

- › La réception/l'accueil se situe dans une pièce séparée de la zone d'entraînement.
- › Le contrôle des accès se fait à la réception ou de façon automatisée, après la zone d'accueil.
- › L'entreprise démontre, à l'aide de contrats de travail signés, qu'elle emploie du personnel exclusivement chargé de la réception de la clientèle, assumant des tâches telles que l'accueil physique et téléphonique, la prise de contact, la vente, la prestation de services à la clientèle, etc.
- › Elle démontre que les entraîneuses et entraîneurs de fitness engagés sont exemptés de toute tâche administrative.
- › Elle démontre que les contrats de travail sont actualisés tous les deux ans, à l'occasion de l'audit.

Exemple d'un centre disposant de 70 appareils (env. 1000 abonnées et abonnés)

- › Heures d'ouverture de l'entreprise: 70 heures par semaine
- › 4 étoiles = 84 heures d'encadrement par du personnel qualifié (120% de 70 heures)
- › facteur de correction de 20% pour la réception séparée = $\times 0.80 = 67$ heures d'encadrement par du personnel qualifié (entraîneuses et entraîneurs de fitness sans fonctions administratives).



7 Fitness Guide Medical

Les centres de fitness qui possèdent un cabinet médical et de physiothérapie dans leurs murs peuvent acquérir le label additionnel «Fitness Guide Medical». Ce label atteste que la clientèle du centre peut obtenir les conseils d'un médecin ou d'une ou un physiothérapeute sur place. Une collaboration interdisciplinaire et une mise en réseau sont ainsi assurées.

Cabinet de physiothérapie dans le centre

Il convient d'apporter la preuve qu'une ou un physiothérapeute est présent au moins 8 heures par semaine. Le contrat doit avoir été passé par écrit, il doit contenir les éléments du contrat-type et être présenté à l'instance de certification.

Cabinet médical dans le centre

Un médecin habilité à présenter des décomptes aux assurances-maladies doit être présent au moins 2 heures par semaine. Le contrat doit avoir été passé par écrit, il doit contenir les éléments du contrat-type et être présenté à l'instance de certification.

Afin de pouvoir obtenir le label additionnel «Fitness Guide Medical», les deux critères doivent être remplis.

Un cabinet de physiothérapie seul ne suffit pas.

7.1 FACTEUR DE CORRECTION POUR LES PETITES ENTREPRISES

Facteur de correction appliqué aux petites entreprises comptant moins de 76 appareils ou de 1323 abonnées ou abonnés pour le label «Medical».

APPAREILS	NOMBRE D'ABONNÉ(E)S	FACTEUR DE CORRECTION SUR PRÉSENCE MÉDICALE MINIMALE
– 15	– 125	0,5
16 – 30	126 – 175	0,5
31 – 45	176 – 575	0,5
46 – 60	576 – 940	0,5
61 – 75	941 – 1322	0,5
76 – 90	1323 – 1704	1,0
91 – 105	1705 – 2089	1,0
106 – 120	2090 – 2469	1,0
121 – 135	2470 – 2852	1,0
136 – 150	2853 – 3234	1,0
151 – 165	3235 – 3616	1,0
166 – 180	3617 – 3999	1,0
181 – 195	4000 – 4381	1,0
196 – 210	4382 – 4764	1,0

Pour la classification en fonction du nombre d'abonnées et d'abonnés, il est nécessaire d'obtenir la confirmation d'une société fiduciaire ou d'un organe de révision membre de l'Union Suisse des Fiduciaires ou d'une organisation similaire.

Exemple d'un centre disposant de 60 appareils (env. 800 abonnées et abonnés)

- Temps de présence minimal d'une ou un physiothérapeute: 4 heures au lieu de 8 heures.
- Temps de présence minimal d'un médecin: 1 heure au lieu de 2 heures.



8

Déroulement de la certification

Inscription du centre de fitness et de santé

Les centres membres de la FSCFS ainsi que ceux qui n'y sont pas encore affiliés peuvent demander à être expertisés par Fitness Guide et obtenir leur classement par étoiles. Les bénéfices sont multiples, aussi bien pour le centre que pour la clientèle: transparence maximale, positionnement clair et certificat de qualité sont autant d'avantages pour les deux parties. Toutes les assurances-maladie complémentaires en Suisse participent aux frais des abonnements de fitness dans les centres possédant la certification Fitness Guide. Vous trouverez des détails sur ces contributions sur: <https://url.fitness-guide.ch/?l=202>¹.

L'inscription et l'expertise peuvent être réalisées de deux manières. Si vous avez déjà consulté le site Internet, lu les documents et que vous êtes prête ou prêt à démarrer le processus de licence, vous pouvez vous inscrire sur www.fitness-guide.ch². Si vous êtes encore dans l'incertitude, veuillez prendre connaissance du point 8.1.

De l'inscription à la certification, le processus est le suivant:

1. Informez-vous sur www.fitness-guide.ch². Il vous reste des doutes? Vous pouvez nous contacter en tout temps: audit@fitness-classification.ch³
2. Remplissez le formulaire d'inscription: <https://url.fitness-guide.ch/?l=203>⁴
3. Imprimez le formulaire d'inscription et envoyez-le par courrier recommandé à la Fédération suisse des centres fitness et de santé FSCFS, 3000 Berne, ou par e-mail à info@sfgv.ch⁵
4. Vous recevez la facture de la cotisation annuelle.
5. Une fois le paiement effectué, vous recevez un e-mail de notre part. Ce dernier contient un tableau Excel vide que vous devez remplir et nous renvoyer accompagné des contrats et des diplômes de vos collaboratrices et collaborateurs.
6. Envoyez les contrats, les diplômes et la liste Excel à l'adresse audit@fitness-classification.ch³.
7. Vous recevez une réponse de notre part où nous vous indiquons si vous remplissez les exigences requises en matière de personnel.
8. Un rendez-vous est pris pour l'audit dans votre centre.
9. Si tout se passe bien, vous recevez lors de l'audit la confirmation de la catégorie d'étoiles qui vous sera attribuée.
10. Vous recevez un e-mail de félicitations avec toutes les informations de connexion nécessaires.
11. Vous recevez par courrier postal un autocollant, une plaquette, un certificat A4 à encadrer, etc.





8.1 EXAMEN PRÉALABLE

Si vous n'êtes encore pas certaine ou certain de satisfaire aux exigences en matière de personnel, vous pouvez également opter pour un examen préalable. Accédez au formulaire d'inscription à cet examen en cliquant sur le lien suivant: <https://url.fitness-guide.ch/?l=204>¹.

Lors de l'examen préalable, vous ne payez pas le montant total de la cotisation, mais seulement CHF 350. Après réception de tous les documents relatifs à vos collaboratrices et collaborateurs, nous effectuons l'évaluation.

Nous vous indiquons ensuite si vous remplissez les critères ou s'il vous manque quelque chose pour passer la certification.

Si toutes les conditions sont réunies, vous pouvez procéder comme indiqué au point 8. Les CHF 350 que vous aurez déjà payés seront déduits de la cotisation.

Si vous ne remplissez pas les conditions requises et ne souhaitez pas entreprendre les changements nécessaires pour une certification de votre centre, ce montant ne vous sera pas remboursé.

9 Coût de la licence

Coût annuel de la licence Fitness Guide:

Full-time care

- › CHF 1200/an + TVA pour les membres de la Fédération suisse des centres fitness et de santé FSCFS
- › CHF 2350/an + TVA pour les non-membres

Part-time care

- › CHF 1500/an + TVA pour les membres de la Fédération suisse des centres fitness et de santé FSCFS
- › CHF 2650/an + TVA pour les non-membres

Ce prix comprend les prestations suivantes: frais d'audit de votre centre (audit sur place tous les 2 ans), frais de licence pour l'utilisation des étoiles, belle plaquette étoilée officielle en aluminium résistant aux intempéries, autocollant de porte, certificat au format A4, profil détaillé sur www.fitness-guide.ch² (avec espace personnel pour la gestion des données de vos collaboratrices et collaborateurs) et sur l'application Fitness Guide.

Si votre entreprise ne possède pas encore de numéro RCC (LCA), un émolument unique est perçu par Sasis AG pour l'attribution d'un nouveau numéro. Celui-ci facilite le décompte des contributions de prévention-santé octroyées sur les abonnements de fitness par les assurances complémentaires facultatives (LCA).

La classification a une validité de 2 ans. La facturation s'effectue de façon simple et transparente par la FSCFS.





10 Affiliation à la FSCFS

Le coût de la licence est avantageux pour les membres de la FSCFS, celle-ci prenant en charge les frais de développement et de maintenance. Si vous n'êtes pas encore membre de la FSCFS, vous pouvez demander votre affiliation en tout temps sur le site Internet de la FSCFS. Pour ce faire, cliquez sur le lien suivant: <https://url.fitness-guide.ch/?l=205>¹.

Remplissez le formulaire d'inscription, imprimez-le et envoyez-le par courrier à la Fédération suisse des centres fitness et de santé FSCFS, 3000 Berne, ou par e-mail à l'adresse info@sfgv.ch².

Cotisation

Chaque membre actif s'acquitte d'une cotisation annuelle calculée d'après la taille de son entreprise, c'est-à-dire du nombre d'appareils – ou du nombre d'abonnées et d'abonnés – que possède celle-ci. Les petites entreprises offrant des prestations comme des cours de Pilates et les entraîneuses ou entraîneurs personnels (indépendants) etc. sont classés dans les catégories 1 et 2.

Les membres actifs (entreprise individuelle, société en nom collectif, Sàrl, SA) qui exploitent plusieurs centres (aussi sous d'autres noms) doivent s'acquitter d'une cotisation pour chaque centre de fitness. Il n'est pas possible d'avoir le statut de membre pour l'un des centres seulement.

CLASSEMENT DANS LES CATÉGORIES	COTISATION EN CHF
1 et 2	650
3 à 7	1 100
8 et plus	1 500

Rabais

Les membres actifs qui exploitent plusieurs centres sous le même nom peuvent profiter d'un rabais. Il faut pour cela que la FSCFS puisse établir une seule facture pour tous les centres.

L'affiliation à la FSCFS vous offre de nombreux avantages ainsi qu'un prix préférentiel pour la certification.

11 Fitworx pour les centres certifiés Fitness Guide

La FSCFS a développé une application et un logiciel qui permet aux 300 entreprises possédant la certification Fitness Guide de proposer à leur clientèle un véritable service ajouté avec l'offre d'entraînement dans tous les centres du réseau. Les personnes qui se trouvent temporairement éloignées de leur centre de fitness habituel peuvent ainsi tout de même poursuivre leur entraînement. Il s'agit du plus grand réseau de centres de fitness et de santé certifiés en Suisse.

Mais ce n'est pas le seul avantage de la certification Fitness Guide. Après la certification, vous pouvez vous inscrire sur le lien suivant: <https://url.fitness-guide.ch/?l=206>³.





12 Coordonnées et personnes de contact

Si vous avez des questions, vous pouvez envoyer un e-mail directement à la personne chargée de l'audit à l'adresse audit@fitness-classification.ch¹ ou à la FSCFS, à l'adresse info@sfgv.ch².

13 Droit d'auteur

Les marques verbales Fitness-Guide, Fitness Classification®, Fitness-Sterne® ainsi que la plaquette étoilée Fitness Sterne® sont des marques individuelles déposées. Toutes nos marques verbales, figuratives et individuelles sont protégées et inscrites au registre suisse des marques.

Ces marques déposées garantissent à la clientèle ainsi qu'aux entreprises que les étoiles fitness ne sont utilisées que par des centres réellement classifiés, qui satisfont aux exigences de qualité de Fitness Guide en Suisse. La liste de critères et d'exigences de Fitness Guide est également protégée par le droit d'auteur (copyright FSCFS©) et ne peut pas être reproduite, utilisée, modifiée ou commercialisée sans l'accord écrit de la FSCFS.

Le présent document est protégé par le droit d'auteur international. ©copyright FSCFS. Berne, le 31 mai 2013.





14 Annexe

14.1 DÉCLARATION DE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR LES CENTRES PART-TIME CARE

Pour la variante part-time care, nous mettons à votre disposition une déclaration de décharge de responsabilité (<https://url.fitness-guide.ch/?l=207>¹) que vous pouvez utiliser afin d'informer votre clientèle des risques qu'elle encourt en s'entraînant sans surveillance. Vous pouvez, par exemple, joindre cette déclaration à vos contrats d'abonnement.

Nous avons par ailleurs établi une liste contenant plusieurs exemples de fournisseurs de manière à vous aider à remplir les critères imposés. Naturellement, de nouveaux fournisseurs de défibrillateurs, de montres d'urgence, etc. s'ajoutent à cette liste chaque année.

14.2 FOURNISSEURS POUR LES CENTRES PART-TIME CARE

Montre d'urgence

- › Vitatel AG
Kägenhofweg 2, 4153 Reinach, téléphone 061 261 62 46
admin@vitatel.ch, www.vitatel.ch²
Coût: CHF 49 par mois

Application d'urgence pour smartphone

- › echoSOS Web Emergency Locator
<https://echosos.com>³
Coût: gratuit

Boîtier à clés Keysafe

- › Gawela GmbH
Konstanzerstrasse 14, 8274 Tägerwilten, téléphone 071 667 00 00
info@gawela.ch, www.gawela.ch⁴
Prix: env. CHF 50–100 (une fois)

Défibrillateur

- › Procamed AG
Schulstrasse 5, 8355 Aadorf, téléphone 052 368 60 00
info@aed.ch, www.aed.ch⁵
Prix spécial pour les membres de la FSCFS
- › resQshock GmbH
Kantonsstrasse 1, 8863 Buttikon SZ, téléphone 055 460 22 44
info@resqshock.ch, www.resqshock.ch⁶
Prix: CHF 1180–3380 (une fois)
- › Medisol
téléphone 031 528 07 30
info@aedverkauf.ch, www.aedverkauf.ch⁷

